

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE – MANIFESTE DU S&D

S&D

Group of the Progressive Alliance of
Socialists & Democrats
in the European Parliament

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Partie 1: Un cadre européen pour lutter contre la précarité énergétique

1.1 Nous appelons de nos vœux l'adoption d'une définition large et commune de la précarité énergétique et demandons que la Commission propose une communication consacrée à ce sujet et un plan d'action afin de lutter contre ce phénomène.

1.2 Nous demandons une collecte de données sur la précarité énergétique à l'échelle européenne pour cibler le plus efficacement possible l'aide en faveur des citoyens en situation de précarité énergétique et appelons le système de gouvernance de l'Union de l'énergie à intégrer des objectifs et des rapports des États membres sur la précarité énergétique.

1.3 Nous invitons la Commission à renforcer le soutien pour la Convention des maires, en tant qu'instrument favorisant l'échange des meilleures pratiques entre les autorités locales, les régions et les États membres et à informer les autorités locales du soutien financier disponible.

Partie 2: Cibler les mesures en matière d'efficacité énergétique en faveur des citoyens en situation de précarité énergétique

2.1 Nous demandons que les mesures de rénovation des bâtiments existants en vue d'une amélioration de leur efficacité énergétique profitent, en priorité, aux citoyens qui sont les plus touchés par la précarité énergétique dans le cadre de la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, et que soit fixé un objectif de renforcement de l'efficacité énergétique du parc immobilier résidentiel, qui s'accompagnerait de normes minimales de performances énergétiques pour les logements en location.

2.2 Nous appelons de nos vœux la révision de la directive relative à l'efficacité énergétique de manière à inclure une disposition prévoyant, dans les mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique, un pourcentage minimal significatif de mesures axées sur les consommateurs à faibles revenus.

2.3 Nous demandons la mobilisation de fonds européens en faveur de l'efficacité énergétique et l'aide à l'autoproduction pour les citoyens en situation de précarité énergétique.





Partie 3: Améliorer les conditions du marché de détail

- 3.1** Nous appelons à l'application pleine et entière du troisième paquet "énergie" ainsi qu'à la révision de la législation pour renforcer la protection des consommateurs et introduire un moratoire sur les coupures pour les citoyens vulnérables.
- 3.2** Nous invitons la Commission à agir pour sensibiliser davantage les citoyens en situation de précarité énergétique aux différentes offres du marché et nous appelons les États membres à mobiliser des ressources suffisantes pour leur fournir des informations à l'échelle locale.
- 3.3** Nous appelons de nos vœux la promotion des tarifs sociaux, dans le domaine énergétique, qui visent à répondre aux besoins des citoyens en situation de précarité énergétique et nous invitons les États membres à garantir que ces consommateurs se voient appliquer automatiquement ces tarifs.
- 3.4** Nous demandons le réexamen du rôle des taxes, droits et prélèvements dans les factures énergétiques et l'application d'exonérations pour les ménages en situation de précarité énergétique.

Avant-propos

Quand plus de 50 millions de citoyens européens luttent pour payer leurs factures énergétiques, il relève de la responsabilité collective d'agir davantage.

Lutter contre la précarité énergétique est essentiel pour les députés socialistes et démocrates (S&D) du Parlement européen. Nous savons qu'un changement ne peut se produire que si nos luttes sont coordonnées aux niveaux régional, national et européen. Notre manifeste intitulé "Lutter contre la précarité énergétique" présente dix recommandations d'une importance capitale que notre groupe politique défendra lors du débat sur la législation à venir en vue de la réalisation de l'Union de l'énergie entre les États membres européens.

Nous devons œuvrer ensemble pour garantir que la solidarité et l'égalité sont véritablement les bases de notre société et pour ne laisser personne de côté.

Gianluca



Vue d'ensemble

Plus de 50 millions de personnes sont touchées par la précarité énergétique. **En tant que groupe S&D, nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire d'agir aux niveaux local, national et européen afin d'éliminer la précarité énergétique dans l'Union européenne.**

Nous devons prendre des mesures afin de garantir que les citoyens ne payent pas des factures d'électricité et de gaz astronomiques et que leur santé n'est pas affectée par un manque d'accès à l'énergie; **personne ne devrait avoir à choisir entre un système de chauffage, de refroidissement ou de la nourriture.**

La précarité énergétique est liée à la pauvreté générale et est causée par différents facteurs:

- **Les conditions du marché**, c'est-à-dire les prix élevés de l'énergie, les techniques commerciales et de marketing agressives;
- **Les décisions du gouvernement** sur les frais d'entretien du réseau, les taxes, les prélèvements et la TVA;
- **Les situations individuelles**, à savoir les problèmes de santé et de handicap, le manque d'accès à des offres adaptées aux consommateurs ou à des services en ligne, le faible niveau des revenus;
- **Les conditions de vie**, c'est-à-dire les types de système de chauffage utilisés et la qualité et la performance énergétique du parc immobilier.

Le présent manifeste présente dix recommandations pour répondre à cette question importante, qui sont complémentaires, respectent le principe de subsidiarité et seront mises en avant par le groupe S&D dans les propositions législatives et politiques à venir qui s'inscrivent dans le cadre de l'Union de l'énergie. Les recommandations ciblent directement les différents vecteurs de la précarité énergétique et sont classés selon trois grandes dimensions:

- **Mettre en place un cadre européen pour lutter contre la précarité énergétique.**
- **Axer les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique sur les citoyens en situation de précarité énergétique.**
- **Améliorer les conditions du marché de détail pour soutenir les citoyens en situation de précarité énergétique et promouvoir l'autoconsommation d'énergie.**

Le présent manifeste est le résultat de réunions et d'ateliers avec des experts de la Commission européenne, d'universités, d'organisations de consommateurs, des administrations locales, des syndicats, des organisations à but non lucratif et de l'industrie.



Un cadre européen pour lutter contre la précarité énergétique

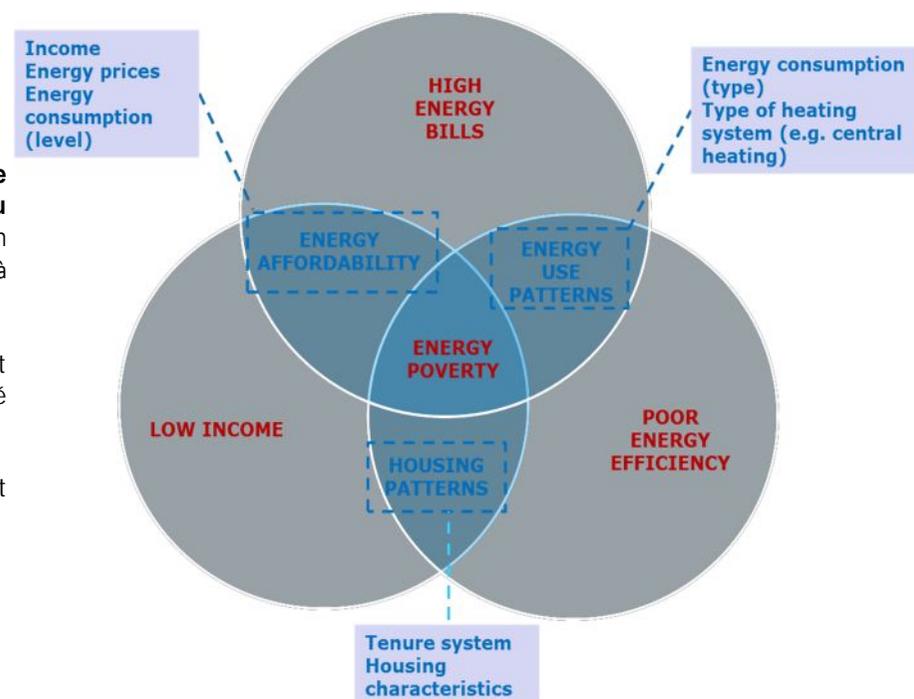
1. Adopter une définition européenne de la précarité énergétique

Nous pensons que l'Union européenne devrait adopter une définition large et commune de la précarité énergétique dans le contexte d'une nouvelle communication et d'un nouveau plan d'action de la Commission sur la précarité énergétique. Nous ne voulons pas une définition incluant un seuil quantitatif mais plutôt une définition qui met l'accent sur l'idée que l'accès abordable à l'énergie est un droit social fondamental.

L'adoption d'une définition commune garantira une vision collective du problème et facilitera l'accord sur les mesures nécessaires pour lutter contre la pauvreté énergétique.

Ensemble, nous avons déterminé toute une série d'éléments qui, d'après nous, doivent figurer dans une définition européenne de la précarité énergétique:

L'énergie est essentielle et l'accès aux services énergétiques est un droit social fondamental. La précarité énergétique constitue l'incapacité d'un ménage de s'assurer un approvisionnement énergétique suffisant pour garantir des niveaux fondamentaux de confort et de santé, en raison de la combinaison de faibles revenus, de prix élevés de l'énergie et d'un parc immobilier de mauvaise qualité et peu performant.



Nous appelons de nos vœux l'adoption d'une définition large et commune de la précarité énergétique et demandons que la Commission propose une communication consacrée à ce sujet et un plan d'action afin de lutter contre la précarité énergétique.

2. Collecter des données et demander des programmes nationaux relatifs à la précarité énergétique

L'un des défis principaux concernant la question de la précarité énergétique au niveau européen est la faible qualité des données existantes. **Nous pensons qu'il est nécessaire de disposer de données standardisées pour cibler le plus efficacement possible l'aide à apporter.**

Ces données devraient être rassemblées sous l'égide d'un organe européen travaillant spécifiquement sur la précarité énergétique tel qu'un Observatoire européen de la pauvreté énergétique, ou sous la responsabilité de l'initiative existante d'observatoire du logement, actuellement en cours d'élaboration par la Commission européenne.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de présenter des données standardisées sur la précarité énergétique, les normes de rendement énergétique, les systèmes de chauffage, les incidences sur la santé, les pratiques énergétiques et les prix de l'énergie dans un format comparable.

Les programmes nationaux pour l'énergie et le climat devraient inclure, en tant qu'éléments du système de gouvernance de l'Union de l'énergie, des mesures afin de réduire la précarité énergétique et il devrait incomber aux États membre de fixer des objectifs et de réaliser des rapports sur les progrès accomplis. De plus, lors de l'élaboration des indicateurs clés pour l'Union de l'énergie, la Commission devrait inclure des indicateurs spécifiques et détaillés sur la précarité énergétique afin d'améliorer la disponibilité des données.

Nous demandons une collecte de données sur la précarité énergétique à l'échelle européenne pour cibler le plus efficacement possible l'aide en faveur des citoyens en situation de précarité énergétique et appelons le système de gouvernance de l'Union de l'énergie à intégrer des objectifs et des rapports des États membres sur la précarité énergétique.

Récolter davantage de données sur la précarité énergétique est nécessaire pour cibler l'aide à apporter



3. Échanger les meilleures pratiques

La Commission devrait recenser les meilleures pratiques qui devraient être échangées dans le cadre d'une approche à la fois descendante et ascendante. Il est nécessaire de garantir que les cadres de planification et de développement national et régional luttent contre la précarité énergétique.

La Commission devrait informer les autorités locales des instruments de financement disponibles, tant en matière de possibilité de subventions que d'investissements, et devrait donner des exemples de bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique ainsi que de mesures pour prévenir que les ménages ne tombent dans la précarité énergétique à l'avenir.

La Commission devrait veiller à ce que la Convention des maires soit un mécanisme efficace pour permettre aux autorités locales d'avoir accès aux meilleures pratiques et à l'information.

Nous invitons la Commission à renforcer le soutien pour la Convention des maires, en tant qu'instrument favorisant l'échange des meilleures pratiques entre les autorités locales, les régions et les États membres et à informer les autorités locales du soutien financier disponible.

Axer les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique sur les citoyens en situation de précarité énergétique

4. Donner la priorité aux mesures de rénovation des bâtiments existants, en vue d'une amélioration de leur efficacité énergétique, pour faire évoluer les conditions de vie des citoyens en situation de précarité énergétique

Les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique, en particulier celles axées sur la rénovation énergétique des bâtiments, doivent être placées au cœur de toute stratégie visant à lutter contre la précarité énergétique. Il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour que les citoyens en situation de précarité énergétique n'aient pas à contribuer financièrement aux dépenses nécessaires à l'application de ces mesures. Nous disposons d'une grande marge de manœuvre pour cibler davantage de mesures de ce type, même si cela requiert le recensement des ménages en situation de précarité énergétique. Nous devrions envisager de fixer un objectif de réduction du nombre de logements peu performants en termes d'efficacité énergétique, axé sur les ménages en situation de précarité énergétique. Afin de remédier aux problèmes du marché locatif, nous proposons d'introduire de nouvelles normes minimales de performance énergétique pour la location de bâtiments résidentiels.

Nous demandons que les mesures de rénovation des bâtiments existants en vue d'une amélioration de leur efficacité énergétique profitent, en priorité, aux citoyens les plus touchés par la précarité énergétique dans le cadre de la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, et que soit fixé un objectif de renforcement de l'efficacité du parc immobilier résidentiel, qui s'accompagnerait de normes minimales de performance énergétique pour les logements en location.

5. Définir des critères pour un pourcentage minimal significatif de mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique axés sur les citoyens en situation de précarité énergétique

En vertu de la directive relative à l'efficacité énergétique, les États membres sont tenus de mettre en œuvre des mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique. Ces mécanismes exigent que les fournisseurs énergétiques parviennent à réduire de 1,5 % le volume annuel de leurs ventes aux consommateurs.

Pour atteindre cet objectif, les fournisseurs et les organismes concernés doivent appliquer des politiques qui aident les consommateurs finaux à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Ces politiques peuvent comprendre des mesures visant l'amélioration des systèmes de chauffage domestique et l'installation de fenêtres à double vitrage ou l'amélioration de l'isolation des toitures et des murs, afin de réduire la consommation énergétique. Il convient néanmoins de s'assurer que les services liés à l'efficacité énergétique ne portent pas atteinte à la liberté des consommateurs de changer de fournisseur. Les mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique devraient être menées à bien par des tiers pour éviter l'habituel conflit d'intérêts pour les fournisseurs qui tirent profit de volumes de vente plus importants.

Nous appelons de nos vœux la révision de la directive relative à l'efficacité énergétique de manière à inclure une disposition prévoyant, dans les mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique, un pourcentage minimal significatif de mesures axées sur les consommateurs à faibles revenus.





6. Mobiliser des fonds européens pour l'autoproduction et l'efficacité énergétique pour les citoyens en situation de précarité énergétique

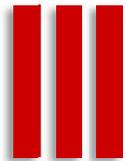
Nombreux sont les ménages en situation de précarité énergétique qui n'auront certainement pas les moyens de payer les coûts initiaux des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Ils auront donc besoin d'un soutien financier par le biais de politiques du logement et de mesures énergétiques. De plus, les citoyens vivant dans des logements locatifs privés sont également susceptibles d'être confrontés à d'autres obstacles, étant donné que les propriétaires ne sont que peu encouragés à investir pour l'amélioration du parc immobilier. Par ailleurs, les mesures incitant à l'autoproduction ne visent pas, pour l'heure, les citoyens en situation de précarité énergétique.

Les fonds de l'Union, existants et à venir, devraient prendre en compte des critères visant la réalisation d'actions destinées à l'amélioration de l'efficacité énergétique pour les ménages en situation de précarité énergétique, et plus particulièrement la résolution du problème du fractionnement des incitations entre les locataires et les propriétaires.

Pour faciliter l'accès au financement des mécanismes tant publics que privés, nous devrions mobiliser des acteurs locaux et développer des modèles de mécanisme et d'investissement reproductibles, par exemple en reliant des petits projets entre eux pour renforcer la confiance des investisseurs et encourager l'investissement. Ces fonds devraient être facilement accessibles et les informations sur les différents fonds et instruments disponibles devraient être rassemblées en un seul lieu par la Commission.

En outre, pour remédier au problème du fractionnement des incitations entre les locataires et les propriétaires ainsi que pour aider les propriétaires qui n'ont pas les moyens de payer les coûts initiaux, des mécanismes favorisant le paiement des coûts initiaux par les gestionnaires de réseau de distribution ou par les fournisseurs énergétiques devraient être encouragés. Les ménages pourraient ensuite les rembourser progressivement grâce aux économies réalisées sur leur facture énergétique, ce qui constituerait donc un investissement à coût zéro pour les consommateurs et leur permettrait de procéder à de véritables économies.

Nous demandons la mobilisation de fonds européens pour l'efficacité énergétique, l'aide à l'autoproduction pour les citoyens en situation de précarité énergétique.



Améliorer les conditions du marché de détail

7. Appliquer et réviser dans son intégralité le troisième paquet "énergie"

En ce qui concerne la précarité énergétique, le troisième paquet "énergie" de 2009 prévoit que les États membres définissent le concept de consommateur vulnérable. La législation prévoit également des dispositions visant à protéger les consommateurs vulnérables au moyen de garanties appropriées, y compris en empêchant les coupures d'électricité et de gaz à des moments critiques.

Nous invitons la Commission à adopter davantage de garanties devant être respectées avant qu'une entreprise ne puisse couper l'électricité ou le gaz à un consommateur et/ou à imposer l'obligation pour l'entreprise ou un tiers d'offrir une aide ou des conseils gratuits avant la coupure. Un moratoire devrait être introduit pour éviter que les citoyens vulnérables ne subissent des coupures d'électricité ou de gaz.

La plupart des États membres ne disposent pas d'une définition juridique du concept de citoyen, ou de population, en situation de précarité énergétique. **Les États membres concernés devraient donc être tenus d'adopter une définition juridique similaire aux définitions existantes dans les autres États membres.**

Nous appelons à l'application pleine et entière du troisième paquet "énergie" ainsi qu'à la révision de la législation pour renforcer la protection des consommateurs et introduire un moratoire sur les coupures pour les citoyens vulnérables.

Nous invitons les fournisseurs énergétiques à pratiquer automatiquement les tarifs les plus avantageux pour les consommateurs dont l'historique de consommation en atteste le besoin. À l'heure actuelle, le taux de changement de fournisseur est très bas en Europe et, alors que les consommateurs auraient beaucoup à gagner à changer de fournisseur, peu nombreux sont ceux qui franchissent le pas: les consommateurs vulnérables continuent alors à se voir appliquer des tarifs dépassés et onéreux, souvent utilisés à leur détriment pour combler les pertes des entreprises sur les nouveaux tarifs plus bas.

Nous appelons de nos vœux l'ajout obligatoire de comparaisons tarifaires sur les factures énergétiques, ce qui permettrait à tous les consommateurs, y compris ceux n'ayant pas accès à internet, de déterminer si un changement de fournisseur leur serait financièrement profitable. Un tableau de comparaison édité par une source indépendante devrait être intégré aux factures énergétiques: il serait basé sur l'historique de consommation énergétique du client, détaillerait le prix que celui-ci aurait payé chez le concurrent le moins cher et indiquerait la procédure à suivre pour changer de fournisseur.

Un moratoire devrait être introduit pour éviter que les citoyens vulnérables ne subissent des coupures d'électricité et de gaz.

8. Donner aux citoyens en situation de précarité énergétique les moyens de maîtriser leur consommation d'énergie

Nous invitons les États membres à fournir aux autorités locales les ressources suffisantes pour leur permettre de mettre en place des guichets d'information, spécialement destinés aux consommateurs en situation de précarité énergétique, axés sur les produits et services liés à l'efficacité énergétique et facilitant les changements de fournisseur.

Par ailleurs, **les ménages en situation de précarité énergétique devraient bénéficier du déploiement de compteurs intelligents**, par exemple en obtenant de l'aide, des conseils pratiques et un examen détaillé de leur consommation énergétique. Quoiqu'il en soit, les compteurs intelligents devraient être fournis gratuitement et non donner lieu à une augmentation de la facture énergétique des consommateurs.

Nous invitons également la Commission à promouvoir les mécanismes de changement collectif de fournisseur car ils permettent aux consommateurs de se regrouper pour obtenir des réductions tarifaires. Le financement de tels mécanismes pourrait être géré par les organisations de consommateurs et par les autorités locales, afin d'augmenter le taux de changement de fournisseur et de tenter d'inclure les citoyens les plus vulnérables qui ne pourraient pas, en temps normal, participer aux mécanismes de changement collectif de fournisseur, étant donné que ces procédures s'effectuent sur internet.

Nous invitons la Commission à agir pour sensibiliser davantage les citoyens en situation de précarité énergétique aux différentes offres du marché et nous appelons les États membres à mobiliser des ressources suffisantes pour leur fournir des informations à l'échelle locale.

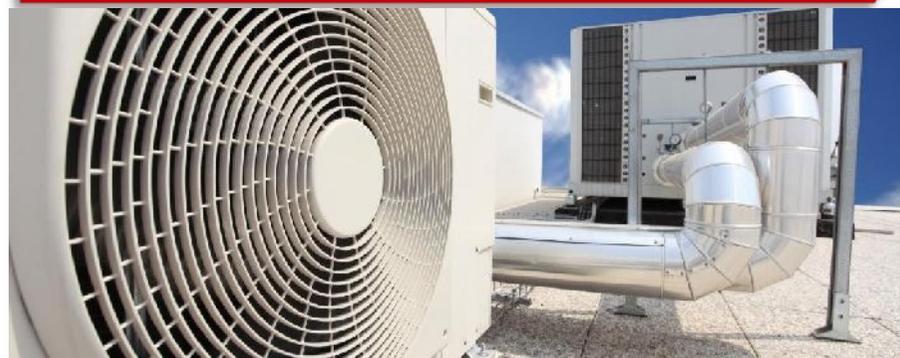
Des ressources suffisantes devraient être mobilisées pour fournir aux citoyens en situation de précarité énergétique des informations à l'échelle locale

9. Promouvoir des tarifs sociaux

Le vaste éventail de tarifs existants peut entraîner une certaine confusion chez les consommateurs et les empêcher de procéder à une comparaison efficace. Pour faciliter les comparaisons, et donc les changements de fournisseur, nous invitons les organes de régulation à garantir **la disponibilité d'un nombre limité de tarifs standardisés et destinés à répondre aux besoins des consommateurs en situation de précarité énergétique.**

Les tarifs sociaux peuvent être vitaux pour les citoyens à faible revenu et vulnérables: il est donc essentiel qu'ils soient non seulement autorisés, mais surtout activement promus **et qu'ils visent à répondre aux besoins des citoyens en situation de précarité énergétique. Les États membres devraient s'assurer que les citoyens en situation de précarité énergétique se voient automatiquement appliquer ces tarifs.** La suppression de la réglementation des prix peut être justifiée dans de nombreux domaines, mais elle ne devrait jamais se faire au détriment de ceux qui dépendent des tarifs sociaux pour joindre les deux bouts.

Nous appelons de nos vœux la promotion de tarifs sociaux, dans le domaine énergétique, qui visent à répondre aux besoins des consommateurs en situation de précarité énergétique et nous invitons les États membres à garantir que ces consommateurs se voient automatiquement appliquer ces tarifs.



10. Réexaminer le rôle des taxes, droits et prélèvements dans les factures énergétiques

Ces dernières années, nous avons pu observer la baisse des coûts énergétiques, y compris sur les factures d'énergie, tandis que les taxes, les prélèvements et autres charges ont connu de fortes augmentations. La Commission devrait diffuser des lignes directrices concernant ces éléments des factures énergétiques pour encourager les États membres à réduire au maximum les composantes non contestables du prix final à la consommation énergétique des ménages.

Nous demandons l'application d'exonérations pour les ménages en situation de précarité énergétique. De tels éléments devraient être financés, autant que possible, par le système d'imposition générale, qui est moins dégressif. Quand elles sont directement appliquées aux factures énergétiques, les charges ne devraient pas être fixes, mais progressives: la dernière tranche correspondrait alors à ceux qui consomment le plus, à moins qu'il ne s'agisse de consommateurs en situation de précarité énergétique.

Nous demandons le réexamen du rôle des taxes, droits et prélèvements dans les factures énergétiques et l'application d'exonérations pour les ménages en situation de précarité énergétique.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ ENVOYER UN
COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE:
s-d.itre@europarl.europa.eu

S&D

Group of the Progressive Alliance of
Socialists & Democrats
in the European Parliament



Légende du graphique non éditable de la page 5:

<i>Income</i>	<i>Revenu</i>
<i>Energy prices</i>	<i>Prix de l'énergie</i>
<i>Energy consumption (level)</i>	<i>Consommation énergétique (niveau)</i>
<i>High energy bills</i>	<i>Factures énergétiques élevées</i>
<i>Energy affordability</i>	<i>Accessibilité de l'énergie</i>
<i>Energy use patterns</i>	<i>Modèles de consommation d'énergie</i>
<i>Energy poverty</i>	<i>Précarité énergétique</i>
<i>Energy consumption (type)</i>	<i>Consommation énergétique (type)</i>
<i>Type of heating system (e.g. central heating)</i>	<i>Type de système de chauffage (p. ex. chauffage central)</i>
<i>Low income</i>	<i>Faible revenu</i>
<i>Poor energy efficiency</i>	<i>Faible rendement énergétique</i>
<i>Housing patterns</i>	<i>Modèles d'habitation</i>
<i>Tenure system</i>	<i>Régime foncier</i>
<i>Housing characteristics</i>	<i>Caractéristiques de l'habitation</i>